

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2365

22 septembre 2012

SOMMAIRE

7Miglia S.A.	113486	Century SolarJewel Investments S.A. ...	113490
AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl	113490	Cerberus Capital Private Equity S.A. ...	113479
Aberdeen Liquidity Fund (Lux)	113488	Chaos Properties S.A.	113516
Aber Diamond Marketing S.à r.l.	113488	Continental Barley SPF S.A.	113478
AB Sciex Finance S.à r.l.	113491	C-QUADRAT IQ European Equity ETF .	113478
Addis S.à r.l.	113491	Diversified Financials Europe S.A.	113488
Advertising and Collector S.A.	113512	Eurobuild Investment S.A.	113486
Agripromotion S.A.	113515	Fortilux S.A.	113477
AI Global Investments S.à r.l.	113515	Gaming Invest S.à r.l.	113486
Airport Center Luxembourg GmbH	113489	Haymarket Financial Luxembourg 1	113487
Akan S.A.	113501	Heisdorf Participations S.A.	113478
AI Beauty & Cy S.C.A.	113491	Immeurope S.A.	113474
Allianz Global Investors Opportunities ..	113474	Isidro International S.A.	113477
Alsala SA	113515	Marit Invest S.A., SPF	113485
Ambolt Management S. à r. l.	113489	MB Venture Capital S.A.	113489
Ametos SICAV	113475	Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l.	113512
AMT Capital Holdings S.A.	113516	Monic S.A., SPF	113485
A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	113487	Nomura Multi Currency MMF	113478
A.P.V. S.A.	113488	Nomura Multi Currency MMF	113478
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	113487	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	113501
Aramis Participations S.A.	113475	Société Financière et Economique S.A. .	113476
Asset Backed-B S.A.	113489	Sparinvest S.A.	113509
Assurances & Benefits Courtage S.à r.l. .	113490	Stratos	113486
Axitis Diversified Management	113520	Sycamore S.à r.l.	113476
Baumeister-Haus Luxembourg S.A.	113516	TR International Finance S.à r.l.	113520
Baumeister-Haus Properties S.A.	113516	Wattenwil S.A.	113475
carloscorreiarchitecte s.a.	113487	Zambon S.A.	113485
Carpathian Properties S.à r.l.	113476	Zebra Luxco I S.à r.l.	113485

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz Global Investors Opportunities ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, at 3.00 p.m. CEST on 12 October 2012 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements as well as the use of income (if any) for the year ended 30 June 2012.
2. To exonerate the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate until 30 June 2012.
3. To re-elect Mr. George McKay and Mr. Daniel Lehmann as Directors.
4. To co-opt Mr. Markus Nilles as Director.
5. To re-elect PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, as Auditor.
6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting. The quorum and majority requirements shall be determined in accordance to the shares outstanding on 7 October 2012 midnight CEST (the "Record Date"). The voting rights of the Shareholders shall be determined by the number of shares held at the Record Date.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder as per the Record Date to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by 11:00 a.m. CEST on 10 October 2012.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by 11:00 a.m. CEST on 10 October 2012.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, September 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012120475/755/39.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.027.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1^{er} octobre 2012 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2012 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115850/755/20.

Wattenwil S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 octobre 2012 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012120492/534/18.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 octobre 2012 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012120485/534/16.

Ametos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.526.

Die Aktionäre der Ametos SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 1. Oktober 2012 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

6. Diverses

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Ametos SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44903 - 4025, Fax 00352/44903 - 4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im September 2012.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012116233/755/31.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 octobre 2012 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012114028/696/18.

Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.155.

Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.180.

Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2000 du 11 août 2012, la société Carpathian Properties S.à r.l., la Société Absorbante, une société à responsabilité limitée organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155, constituée le 5 juillet 2005 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant alors à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1238 le 19 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 septembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le N° 2135, en date du 15 novembre 2006 («la Société Absorbante»), a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société Sycamore S.à r.l., la Société Absorbée, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114180 constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et

Associations – C, N°893 en date du 6 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 mai 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le N°1681, en date du 26 juillet 2011 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Fusion»).

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 30 juin 2012.

Aucun associé de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012117936/47.

(120159477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2012 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012116228/795/17.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 2, 2012* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012116231/795/16.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 octobre 2012 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2012116232/795/15.

Continental Barley SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.440.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2012116234/795/15.

C-QUADRAT IQ European Equity ETF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.

Hermann Berger / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2012099967/9.

(120137029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Nomura Multi Currency MMF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 28 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2012116949/9.

(120157751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Nomura Multi Currency MMF, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 28 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.
Référence de publication: 2012116950/9.
(120157755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Cerberus Capital Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

PROGETTO COMUNE DI FUSIONE TRANSFRONTALIERA PER INCORPORAZIONE

IN CERBERUS CAPITAL PRIVATE EQUITY S.A.

con sede in Lussemburgo Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

DI

L'ERMITAGE S.R.L.

con sede in Roma (Italia)

via Casilina n. 1890/l

... Fiscale e Partita Iva n. 08744291009

Redatto ai sensi dell'articolo 2501 ter Codice Civile Italiano

del D.L.vo 30 maggio 2008, n. 108

Del Code du Travail e della Legge 10 giugno 2009

rispettivamente degli articoli 261 e seguenti della legge lussemburghese del 10 agosto 1915 concernente le società commerciali e successive modifiche (da qui in avanti «LSC»)

rispettivamente degli articoli 2(2)© della direttiva 2005/56/CE

Premesso che:

a) si intende procedere alla fusione transfrontaliera per incorporazione in "CERBERUS CAPITAL PRIVATE EQUITY S.A." (di seguito anche "CERBERUS" o la "Società Incorporante") di "L'ERMITAGE S.R.L." (di seguito anche "L'ERMITAGE" o la "Società Incorporanda");

b) il progetto di fusione è stato definito con riferimento alle situazioni patrimoniali al 30 aprile 2012 delle società partecipanti.

Tutto ciò premesso

Si sottopone all'approvazione delle assemblee dei soci di CERBERUS e L'ERMITAGE il presente progetto di fusione per incorporazione redatto congiuntamente e approvato dai rispettivi organi amministrativi delle società partecipanti alla fusione.

1. Tipo, denominazione sociale, sede e legge regolatrice delle società partecipanti alla fusione transfrontaliera.

Società Incorporante

Cerberus Capital Private Equity S.A. con sede legale in Lussemburgo, 5 Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, numero B147496 di immatricolazione al Registro di Commercio e delle Aziende di Lussemburgo, capitale sociale di euro 4.531.000, interamente versato. Società di diritto del Granducato di Lussemburgo.

Società Incorporanda.

L'Ermitage Srl con sede legale in Roma, via Casilina n. 1890/l, codice fiscale e numero di iscrizione al Registro delle Imprese di Roma 08744291009, capitale sociale di euro 50.000,00, interamente versato. Soggetta alla legge della Repubblica Italiana.

Volendo applicare le disposizioni di cui all'articolo 2505 del Codice Civile e all'articolo 18 del D.l.vo n. 108/2008, rispettivamente delle disposizioni degli articoli 278 e seguenti della LSC, il presente progetto di fusione viene redatto sulla base dell'assunto che la società Incorporanda al momento in cui verrà deliberata la fusione sarà posseduta in ragione del 100% dalla Società Incorporante e che la fusione avrà per effetto l'annullamento dell'intero capitale sociale della Società Incorporanda, senza concambio.

2. Atto costitutivo della Società Incorporante e modifiche derivanti dalla fusione.

In conseguenza della fusione, il vigente atto costitutivo -norme sul funzionamento della società - di CERBERUS non subirà modifiche rispetto al testo vigente che si allega al presente progetto di fusione sotto la lettera "A".

3. Quote della Società Incorporanda.

La Società Incorporanda al momento in cui verrà deliberata la fusione sarà posseduta in ragione del 100% dalla Società Incorporante.

La fusione avrà per effetto l'annullamento dell'intero capitale sociale della Società Incorporanda, senza concambio.

4. Data di decorrenza degli effetti della fusione.

La fusione avrà effetto nei confronti dei terzi - effetti reali - dalla data dell'iscrizione dell'atto di fusione nel registro delle imprese dove ha sede la Società Incorporante (CERBERUS -Lussemburgo).

In applicazione del combinato disposto degli articoli 2504 bis, comma 3, e 2501 ter, n. 6, Codice civile, e dell'articolo 273 ter (1) della LSC, gli effetti contabili e fiscali della fusione avranno efficacia retroattiva e le operazioni di L'ERMITAGE, saranno imputate al bilancio di CERBERUS a far data dalle ore 00:01 del 1° gennaio dell'anno di efficacia nei confronti dei terzi della fusione, e tale decorrenza sarà assunta anche relativamente ai fini delle imposte sui redditi, ai sensi dell'articolo 172, comma 9, del D.P.R. 22 dicembre 1986 n. 917.

5. Trattamento eventualmente riservato a particolari categorie di soci.

Non sono previsti trattamenti riservati a particolari categorie di soci delle società partecipanti alla fusione.

6. Vantaggi particolari eventualmente proposti a favore degli amministratori e dei membri degli organi di controllo delle società partecipanti alla fusione.

Non sono previsti vantaggi particolari per gli amministratori e per i membri degli organi di controllo delle società partecipanti alla fusione.

Non sono stati designati esperti per l'esame del presente progetto di fusione.

7. Informazioni relative alle implicazioni dei lavoratori.

A. Non ricorrono i presupposti di cui all'articolo 19, comma 1, del D.l.vo n. 108/2008, e dell'articolo 261(4) c della LSC, non avendo nessuna delle società partecipanti alla presente fusione transfrontaliera alcun lavoratore alle proprie dipendenze.

B. Per quanto rappresentato nel precedente paragrafo A, la presente fusione non avrà alcuna ripercussione di natura occupazionale.

C. Trattandosi di fusione per incorporazione di società delle quali l'una possiede interamente il capitale dell'altra, non è stato determinato alcun rapporto di cambio e, pertanto, non vi sono informazioni circa la valutazione degli elementi patrimoniali attivi e passivi che sono trasferiti alla Società Incorporante. Si precisa che, come già più sopra indicato, che la data di riferimento delle situazioni patrimoniali delle società partecipanti alla presente fusione transfrontaliera è quella del 30 aprile 2012.

8. Informazioni relative alla valutazione dell'attivo e del passivo trasferito alla società incorporante conformemente all'articolo 261 (4) d) e e) della LSC rispettivamente gli articoli 2424 e 2425 del codice civile

Gli elementi patrimoniali attivi e passivi che sono trasferiti alla Società Incorporante in conseguenza della fusione sono indicati nella situazione patrimoniale di fusione della società L'Ermitage S.r.l. al 30/04/2012 e sono valutati mediante applicazione degli principi contabili italiani ed in particolare mediante applicazione dei criteri di cui all'articolo 2426 del c.c.

9. Diritti dei creditori

Conformemente all'art. 268 della LSC, i creditori della società incorporante i cui crediti sono anteriori alla data di pubblicazione dell'assemblea generale della società incorporante che approva la fusione, possono, nonostante ogni convenzione, entro un mese da tale pubblicazione, richiedere ad un magistrato presidente della camera del tribunale del circondariato della città di Lussemburgo, competente in materia commerciale e come materia di riferimento, la costituzione di garanzie per dei crediti scaduti oppure non scaduti, nel caso in cui la fusione andasse a ridurre le garanzie dei loro crediti. Il presidente respinge tale domanda, se i creditori dispongono di garanzie adeguate, oppure se queste non sono necessarie, tenendo conto della patrimonio della società dopo la fusione. Le società debitrice può evitare questa domanda pagando i creditori anche se il credito non è ancora giunto a termine. Se la garanzia non è fornita entro il termine stabilito, il credito diviene immediatamente esigibile.

Informazioni supplementari possono essere richieste gratuitamente alla sede della società Incorporante.

Conformemente agli articoli 2503 e 2505-quater c.c. italiano, i creditori della società incorporata i cui crediti sono anteriori alla pubblicazione dell'assemblea che approva la fusione della società incorporante, possono fare opposizione a la fusione al tribunale di Roma entro il mese successivo alla pubblicazione del dell'assemblea della società incorporata approvante la fusione. Il tribunale di Roma autorizzerà la fusione nonostante l'opposizione se considera che il rischio di pregiudizio per i creditori non è fondato oppure se la società incorporata fornisce garanzie adeguate.

Informazioni supplementari possono essere richieste gratuitamente alla sede della società Incorporante.

10. Semplificazioni.

Ai sensi degli articoli 2505 del Codice civile e 18 del D.l.vo n. 108/2008, rispettivamente dell'articolo 265 et 266 della LSC, stante il fatto che al momento in cui verrà deliberata la fusione CERBERUS possiederà l'intero capitale di L'ERMITAGE:

a) gli organi amministrativi delle società partecipanti alla fusione non hanno predisposto la relazioni di cui all'articolo 2501 quinquies del Codice civile rispettivamente dell'articolo 265 della LSC;

b) nessun esperto è stato o sarà incaricato della redazione delle relazioni sulla congruità del rapporto di cambio di cui all'articolo 2501 sexies del Codice Civile, rispettivamente dall'articolo 266 della LSC.

In ogni caso, in considerazione del fatto che alla fusione non partecipano società regolate dai capi V (Società per Azioni) e VI (Società in Accomandita per Azioni) del titolo V del libro V del Codice Civile, né società cooperative per azioni, si applicano le disposizioni di cui all'articolo 2505 quater del Codice Civile.

Elenco allegati:

A. Statuto della società incorporante nel testo vigente.

Roma, 20 giugno 2012.
L'Ermitage S.r.l.
L'amministratore Unico
Elisabetta Leto

PROJET COMMUN DE FUSION-ABSORPTION TRANSFRONTALIÈRE

ENTRE

CERBERUS CAPITAL PRIVATE EQUITY S.A.

ayant son siège à Luxembourg 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

ET

L'ERMITAGE S.R.L.

ayant son siège à Rome (Italie)

via Casilinan. 1890/l

Numéro fiscal italien et numéro de TVA 08744291009

Rédigé d'après l'article 2501 ter du Code civil Italien

le Décret législatif du 30 Mai 2008, n° 108

le Code du travail et la loi du 10 Juin 2009

respectivement d'après les articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10

août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après nommée «LSC»)

respectivement d'après l'article 2(2)© de la Directive 2005/56/EC

Préambule:

a) les Parties ont l'intention commune de procéder à la fusion-absorption transfrontalière dans «CERBERUS CAPITAL PRIVATE EQUITY S.A.» (ci-après «CERBERUS» ou la «société absorbante») de «L'ERMITAGE S.R.L.» (ci-après «L'ERMITAGE» ou la «société absorbée»);

b) le projet commun de fusion-absorption a été établi sur la base des comptes des sociétés participant à cette opération au 30 Avril 2012.

En foi de quoi

Les assemblées générales d'actionnaires de CERBERUS et L'ERMITAGE sont appelées à statuer sur le présent projet commun de fusion-absorption, rédigé par les sociétés concernées et approuvé par leurs organes de gestion respectifs.

1. Forme, dénomination, siège social et législation réglemant les sociétés participant à la fusion transfrontalière

Société absorbante

Cerberus Capital Private Equity S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5 Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, numéro d'immatriculation B147496 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, capital social entièrement libéré de 4 531 000 euros. Société de droit du Grand-Duché de Luxembourg.

Société absorbée

L'Ermitage Srl, avec siège social à Rome, via Casilina n. 1890/l, numéro fiscal italien et numéro d'enregistrement au Registre des Entreprises 08744291009, capital social entièrement libéré de EUR 50 000,00. Sujet de droit italien.

Aux fins de l'application des dispositions de l'article 2505 du Code civil et de l'article 18 du Décret législatif n° 108/2008, respectivement des dispositions des articles 278 et suivants de la LSC, le présent projet commun de fusion-absorption prend pour base la possession à 100 % de la société absorbée par la société absorbante au moment où ladite fusion-absorption sera prononcée. La fusion-absorption aura pour effet l'annulation de la totalité du capital social de la société absorbée, sans rapport d'échange.

2. Statuts de la société absorbante et changements dus à la fusion.

En conséquence de la fusion, les statuts en vigueur de CERBERUS ne subiront aucune modification. Le texte de ces dernières est joint à l'annexe «A» du présent projet de fusion.

3. Quote-parts de la société absorbée.

La société absorbée sera possédée à 100 % par la société absorbante au moment où la fusion sera prononcée.

La fusion aura pour effet d'annuler le capital social de la société absorbée sans rapport d'échange.

4. Date d'entrée en vigueur de la fusion.

La fusion-absorption prendra effet à dater de l'enregistrement de l'acte de fusion dans le registre des sociétés du pays où la société absorbante à son siège social (CERBERUS -Luxembourg).

En application des dispositions de l'article 2504 bis, alinéa 3, et de 2501 ter, n° 6, du Code civil et de l'article 273 ter (1) de la LSC, la fusion au point de vue comptable et fiscal aura effet rétroactif et les opérations de L'ERMITAGE seront considérées comme accomplies pour le compte de CERBERUS à partir de 00: 01 au 1er Janvier de l'année de la fusion. Ladite date de prise d'effet s'appliquera aussi pour les impôts sur le revenu d'après l'article 172, paragraphe 9, du décret présidentiel 22 Décembre 1986 n°917.

5. Traitement éventuellement réservé à des catégories particulières d'actionnaires

Aucun traitement spécial n'est prévu pour des catégories particulières d'actionnaires des sociétés participant à l'opération de fusion-absorption.

6. Avantages spéciaux éventuellement proposés en faveur des membres des conseils d'administration et de contrôle des sociétés qui participant à la fusion.

Aucun avantage spécial n'est prévu pour les administrateurs et les membres des organes de contrôle des sociétés participant à la fusion-absorption.

Aucun expert n'a été désigné pour examiner le présent projet de fusion.

7. Informations relatives à l'implication de travailleurs.

A. Les conditions prévues à l'article 19, alinéa 1, du Décret législatif n° 108/2008 et de l'article 261(4) c de la LSC ne s'appliquent pas, étant donné que les sociétés participant à l'opération de fusion-absorption transfrontalière n'ont aucun employé à leur service.

B. En raison de ce qui précède au paragraphe A, la présente fusion-absorption n'aura aucun effet sur l'emploi.

C. Étant donné qu'il s'agit de fusion-absorption de sociétés dont l'une possède entièrement le capital de l'autre, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et par conséquent, aucune information concernant l'évaluation des boni et mali transférés à la société absorbante n'est rapportée ici. Conformément à ce qui a été susmentionné, la date de référence des comptes des sociétés participant à la présente fusion-absorption transfrontalière est le 30 Avril 2012.

8. Information concernant l'évaluation de l'actif et du passif transférés à la Société Absorbante conformément à l'article 261 (4) d) et e) de la LSC respectivement les articles 2424 et 2425 du Code civil italien

Les éléments du patrimoine actifs et passifs qui sont transférés à la Société Absorbante par conséquence du processus de fusion sont clairement indiqués dans l'état du patrimoine de fusion de la Société L'Ermitage S.r.l à la date du 30/04/2012 et sont évalués avec l'application des principes comptables italiens et en particulier avec l'application des critères énoncés à l'article 2426 du c.c.

9. Droit des créanciers

Conformément à l'article 268 de la LSC, les créanciers de la Société Absorbante dont les créances sont antérieures à la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la fusion, peuvent, nonobstant toute convention, dans le mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement de la ville de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées gratuitement au siège de la Société Absorbante.

Conformément aux articles 2503 et 2505-quater du Code civil italien, les créanciers de la Société Absorbée dont les créances sont antérieures à la publication du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Absorbante approuvant la fusion, peuvent faire opposition à la fusion auprès du tribunal de Rome dans le mois suivant la publication du procès verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbée approuvant la fusion. Le tribunal de Rome autorisera la fusion nonobstant l'opposition s'il considère que le risque de préjudice pour les créanciers n'est pas fondé ou si la Société Absorbée fournit une garantie adéquate.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées gratuitement au siège de la Société Absorbée.

10. Simplifications.

Au sens des articles 2505 du Code civil et 18 du Décret législatif n° 108/2008 respectivement de l'article 265 et 266 de la LSC, étant donné qu'au moment où la fusion-absorption sera prononcée, CERBERUS possèdera entièrement le capital social de L'ERMITAGE:

a) les conseils d'administration des sociétés participant à l'opération de fusion transfrontalière n'ont pas rédigé le rapport demandé par l'article 2501 quinquièmes du Code civil respectivement par l'article 265 de la LSC;

b) aucun expert n'a été ni sera désigné pour rédiger les rapports de congruité du rapport d'échange selon l'article 2501 sexies du Code civil respectivement par l'article 266 de la LSC.

Quoi qu'il en soit, étant donné le fait que les sociétés participant à l'opération de fusion-absorption ne sont pas réglementées par les chapitres V (société par actions) et VI (société en commandite par actions) du Titre V du Livre V du Code civil, et qu'elles ne sont pas non plus des coopératives par actions, les dispositions de l'article 2505 quater du Code civil trouvent ici application.

Pièces jointes:

A. Statuts en vigueur de la société absorbante.

Luxembourg, 20 juin 2012.

Cerberus Private Equity S.A.

Le conseil d'administration

Daniel Galhano / Laurent Teitgen

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

STATUTS COORDONNES AU 30 MARS 2012

tels qu'ils résultent des actes suivants reçus par:

Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg:

1) le 16 juillet 2009 (constitution), publié au Mémorial C, numéro 1667 du 29 août 2009;

2) le 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2759 du 11 novembre 2011;

3) le 30 mars 2012, non encore publié au Mémorial C.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Cerberus Capital Private Equity S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent trente et un mille euros (4.531.000,- EUR) représenté par quarante-cinq mille trois cent dix (45.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou autres moyens électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Pour statuts coordonnés

Le notaire

Référence de publication: 2012117937/326.

(120159662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Monic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012116742/1023/16.

Marit Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.104.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2012 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Agrément du transfert de titres et de numéraires à la Société.
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012116741/795/13.

Zebra Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.021.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement, de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 26 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012109997/14.

(120148369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Zambon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 66, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.405.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109998/10.

(120148702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 110.503.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, ayant son siège social au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 juillet 2012 que son représentant permanent auprès de Eurobuild Investment S.A., maître Quentin RUTSAERT, à été remplacé avec effet immédiat par monsieur Gabor KACSOH, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, ayant son siège social au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 juillet 2012 que son représentant permanent auprès de Eurobuild Investment S.A., maître Quentin RUTSAERT, à été remplacé avec effet immédiat par monsieur Gabor KACSOH, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, ayant son siège social au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 juillet 2012 que son représentant permanent auprès de Eurobuild Investment S.A., maître Quentin RUTSAERT, à été remplacé avec effet immédiat par monsieur Gabor KACSOH, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012110702/25.

(120150112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

7Miglia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 156.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012110000/10.

(120148294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.784.175,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.813.

L'adresse de Monsieur Alain Steichen, gérant de catégorie B de la Société, n'est plus au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg mais au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Séverine Michel

Gérante de catégorie A

Référence de publication: 2012110018/12.

(120148488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Stratos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 172, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 66.942.

Procès verbal

Modification de l'adresse du siège social de la société à responsabilité limitée Stratos.

Ancienne adresse

10-16 place de la Gare L-1616 Luxembourg

Nouvelle adresse

172 rue de Rollingergrund (1^{er} étage) L-2440 Luxembourg

Luxembourg, le vendredi 24 août 2012.

Claude Truchi

Le Gérant

Référence de publication: 2012110022/16.

(120148707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012110032/16.

(120149162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012110023/11.

(120148942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

carloscorreiarchitecte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 88, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012110024/11.

(120149200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 4.064.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.N.D. INTERNATIONAL S.A.
Société de gestion de patrimoine familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012110025/15.

(120149124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Août 2012

En date du 20 août 2012 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Scott Edel en qualité d'administrateur en date du 31 décembre 2011,
- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Roland Frey et Monsieur James Pope en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2013.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Diversified Financials Europe S.A.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012110145/17.

(120148885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

A.P.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.384.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APV S.A.

Référence de publication: 2012110026/10.

(120148956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Aber Diamond Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.921.800,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.154.

—
L'adresse de l'associé Harry Winston Diamond Corporation, a changé. Il convient désormais de noter 1090 Don Mills Road, Suite 506, Toronto ON M3C 3R6, Canada.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110027/12.

(120149043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.827.

—
Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aberdeen Liquidity Fund (LUX)

Référence de publication: 2012110028/10.

(120148998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 39.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012110029/10.

(120149405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

MB Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.412.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting on July 23rd, 2012

1. The closure of the liquidation be approved.
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2012

1. La liquidation de la société est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
MERLIS S.à r.l.
Signatures
The liquidator

Référence de publication: 2012111316/22.

(120150301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Ambolt Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 156.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012110031/11.

(120149001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Août 2012

En date du 20 août 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur Clive Gilchrist, de Monsieur Roland Frey et de Monsieur Yves Wagner en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-B S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012110034/16.

(120148887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Century SolarJewel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.919.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 juin 2012 que:

- la démission de Frédéric MULLER de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- Paolo GIACOMETTI, né le 28 avril 1968 à Milan (Italie) demeurant au Via Marghera 24, I-20149 Milan (Italie),
- Tom PLAISTOWE, né le 24 janvier 1956 à Cholo, Thylo (Malawi), demeurant au 5, Rottingdean Road, Camps Bay, 8005 Cape Town (Afrique du Sud), et
- David SHELDON, né le 23 août 1953 à Sydney (Australie), demeurant au 1, Jedburgh Road, Londres, E13 9LQ (Royaume-Uni), ont été nommés aux fonctions d'Administrateur de la société.
- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 21 juin 2012 que:

- David SHELDON, né le 23 août 1953 à Sydney (Australie), demeurant au 1, Jedburgh Road, Londres, E13 9LQ (Royaume-Uni) a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplaçant de Laurent MULLER, pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012111135/27.

(120150303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Assurances & Benefits Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 27/08/2012.

Référence de publication: 2012110035/10.

(120149189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110036/10.

(120149280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.259.436.712,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

Les comptes annuels pour la période du 27 novembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012110038/12.

(120148927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Addis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 1, Am Eewischteneck.

R.C.S. Luxembourg B 154.587.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heiderscheid, le 27 août 2012.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2012110040/12.

(120149256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AI Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.080.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on the 17th of August 2012 by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 August 2012, and

- "AI Beauty S.à r.l.", société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on the 17th of August 2012 by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 August 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "AI Beauty & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of one hundred and ninety thousand euros (EUR 190,000.00) divided into one hundred and eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (189,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by AI Beauty S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million euros (EUR 1,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by AI Beauty S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of March at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's financial year starts on 1st October each year and ends on the 30th of September the following year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- Al Beauty S.à r.l., prenamed	1 Management Share
2.- Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l., prenamed	189,999 Ordinary Shares
Total	190,000 Shares

The value of the one hundred and ninety thousand (190,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and ninety thousand euros (EUR 190,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on September 30, 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mrs Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium;

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

II. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 17 août 2012 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 août 2012, et

- «Al Beauty S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 17 août 2012 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Al Beauty & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190,000.00), représenté par cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf (189.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par AI Beauty S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Al Beauty S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient adminis-

trateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Al Beauty S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité
2.-Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	189.999 Action de Ordinaires
Total	190.000 actions

Les cent quatre-vingt-dix mille (190.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique;

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 Novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Frédéric FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France.

II. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11095. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012110046/550.

(120149402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012110049/9.

(120149368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem,

There appeared:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK-17177,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK 17178,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

3. Tincum Capital Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124754,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124755,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 5778966,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7684004,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7683999,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441144,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

9. ESS Participation Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441131,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 100692409,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077888,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077257,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077865,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077927,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

15. Mr. Troy Thacker, having his professional address at Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

16. Mr. Manuel F. Gonzalez, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

17. Mr. John Q. Barnidge, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

18. Mr. Gary Wallace, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

19. Mr. Wayne Crawley, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

20. Mr. Irvin Kleespies, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

21. Mr. William Maak, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

22. Mr. Troy Leboeuf, having his address at 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

23. Mr. Joe Rodriguez, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

24. Mrs. Glenna Pierpont, having her address at 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

25. Mr. Richard Carroll, having his address at 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

26. Mr. Kevin Matte, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA,

hereto represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 153376, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2010, published on 17 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2011, number 1373 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, state that they have been informed of the agenda of the meeting and that the general meeting may be held without prior notice, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to sixty-four million eight hundred and ten thousand US Dollars (USD 64,810,000) through the issuance of fifteen point two (15.2) new class A shares, fifteen point two (15.2) new class B shares, fifteen point two (15.2) new class C shares, fifteen point two (15.2) new class D shares, fifteen point two (15.2) new class E shares, fifteen point two (15.2) new class F shares, fifteen point two (15.2) new class G shares, fifteen point two (15.2) new class H shares, fifteen point two (15.2) new class I shares and fifteen point two (15.2) new class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

2. Approval and acceptance of the payment of the new shares of the Company through a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, resolve the following:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of sixty-four million six hundred fifty-eight thousand US Dollars (USD 64,658,000), represented by six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class A shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class B shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class C shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class D shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class E shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class F shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class G shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class H shares, six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class I shares, and six thousand four hundred and sixty-five point eight (6,465.8) class J shares, all having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, up to sixty-four million eight hundred and ten thousand US Dollars (USD 64,810,000) through the issuance of fifteen point two (15.2) new class A shares, fifteen point two (15.2) new class B shares, fifteen point two (15.2) new class C shares, fifteen point two (15.2) new class D shares, fifteen point two (15.2) new class E shares, fifteen point two (15.2) new class F shares, fifteen point two (15.2) new class G shares, fifteen point two (15.2) new class H shares, fifteen point two (15.2) new class I shares and fifteen point two (15.2) new class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

All such one hundred and fifty-two (152) new shares have been subscribed at a total price of one hundred and ninety thousand US Dollars (USD 190,000) by:

1. Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustees, c/o Frank W Schageman, having its address at Briarpark Drive, Houston, TX 77042, USA, a trust established and existing under the laws of the State of Colorado, here represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares, fourteen (14) class G shares, fourteen (14) class H shares, fourteen (14) class I shares, and fourteen (14) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

2. Mr. Michael Little, born on 11 August 1970 in Opelousas, LA., USA having his professional address at 311 Brookhaven Drive, Youngsville, LA. 70592, USA, born on 11 August 1970 in Opelousas, LA., USA, here represented by Mrs Laurence Licata, previously named, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed one point two (1.2) class A shares, one point two (1.2) class B shares, one point two (1.2) class C shares, one point two (1.2) class D shares, one point two (1.2) class E shares, one point two (1.2) class F shares, one point two (1.2) class G shares, one point two (1.2) class H shares, one point two (1.2) class I shares, and one point two (1.2) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

The said subscription forms, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting further approves and accepts the payment of the subscribed shares in cash, consisting of:

- Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustees, aforementioned, paid one hundred and seventy-five thousand US Dollars (USD 175,000) in cash in subscription for the one hundred and forty (140) shares, out of which:

- one hundred and forty thousand US Dollars (USD 140,000) have been allocated to the share capital of the Company
- thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000) have been allocated to the share premium account of the Company;
- Mr. Michael Little, aforementioned, paid fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) in cash in subscription for the twelve (12) shares out of which:

- twelve thousand US Dollars (USD 12,000) have been allocated to the share capital of the Company
- three thousand US Dollars (USD 3,000) have been allocated to the share premium account of the Company.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of one hundred and ninety thousand US Dollars (USD 190,000) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at sixty-four million eight hundred and ten thousand US Dollars (USD 64,810,000), divided into

six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class A shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class B shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class C shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class D shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class E shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class F shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class G shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class H shares,
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class I shares, and
six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class J shares,
each share with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

ont comparu:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK-17177,

ici représenté par Madame Laurence Licata, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Cayman Islands, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK 17178,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

3. Tincum Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124754,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124755,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, une société constituée et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5778966,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7684004,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7683999,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441144,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

9. ESS Participation Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441131,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

10. Blue Sage /R3 Coinvestment Fund, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 100692409,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077888,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077257,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077865,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077927,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

15. Monsieur Troy Thacker, avec adresse auprès de Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

16. Monsieur Manuel F. Gonzalez, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

17. Monsieur John Q. Barnidge, avec adresse auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

18. Monsieur Gary Wallace, avec adresse auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

19. Monsieur Wayne Crawley, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

20. Monsieur Irvin Kleespies, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

21. Monsieur William Maak, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

22. Monsieur Troy Leboeuf, avec résidence à 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

23. Monsieur Joe Rodriguez, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

24. Madame. Glenna Pierpont, avec résidence à 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

25. Monsieur Richard Carroll, avec résidence à 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

26. Monsieur Kevin Matte, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA,

ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le représentant des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 153376, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2010, publié le 17 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267. Les statuts ont été changés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juin 2011, numéro 1373 (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir été informés de l'ordre de jour de l'assemblée et que l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de soixante-quatre millions huit cent dix mille dollars américains (USD 64.810.000) par l'émission de quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe A, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe B, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe C, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe D, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe E, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe F, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe G, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe H, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe I et quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales de la Société nouvellement émises par un apport en espèces;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de soixante-quatre millions six cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 64.658.000), représenté par six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe A, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe B, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe C, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe D, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe E, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe F, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe G, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe H, six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe I, et six mille quatre cent soixante-cinq virgule huit (6.465,8) parts sociales de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, jusqu'à soixante-quatre millions huit cent dix mille dollars américains (USD 64.810.000) par l'émission de quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe A, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe B, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe C, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe D, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe E, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe F, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe G, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe H, quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe I et quinze virgule deux (15,2) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total de cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 190.000) par:

1. Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustees, c/o Frank W Schageman, avec résidence à Briarpark Drive, Houston, TX 77042, USA, un trust établi et existant sous le droit de l'Etat du Colorado, ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous seing privé, a souscrit quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe A, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe B, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe C, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe D, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe E, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe F, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe G, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe H, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe I, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

2. Monsieur Michael Little, né le 11 août 1970 à Opelousas, LA. Etats-Unis d'Amérique, résidant au 311 Brookhaven Drive, Youngsville, LA. 70592, USA, ici représenté par Madame Laurence Licata, prénommée, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous seing privé, a souscrit une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles de classe A, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe B, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe C, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe D, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe E, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe F, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe G, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe H, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles, de classe I, une virgule deux (1,2) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

Les bulletins de souscriptions signés «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et accepte la libération des actions souscrites par un apport en espèces, étant composé de:

- Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustees, pré-mentionné, a payé cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000) pour une souscription à cent quarante (140) parts sociales, desquels:

- cent quarante mille dollars américains (USD 140.000) ont été allouées au capital social de la Société

- trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000) ont été allouées à la prime d'émission de la Société;

- M. Michael Little, pré-mentionné, a payé quinze mille dollars américains (USD 15.000) pour une souscription à douze (12) parts sociales, desquels:

- douze mille dollars américains (USD 12.000) ont été allouées au capital social de la Société

- trois mille dollars américains (USD 3.000) ont été allouées à la prime d'émission de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en numéraire, de sorte que le montant total de cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 190.000) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre millions huit cent dix mille dollars américains (USD 64.810.000), divisé en:

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe A,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe B,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe C,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe D,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe E,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe F,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe G,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe H,

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe I, et

six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LICATA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16683. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012109897/427.

(120148434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Sparinvest S.A., a société anonyme (also referred to as the "Company") having its registered office in L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, registered in the trade register of Luxembourg under number B 81.400, incorporated pursuant to a deed of the notary Tom Metzler on 30 March 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 30 October 2001 under number 938. The articles of incorporation of the Company (also referred to as the "articles of incorporation") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 March 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1141 of May 05, 2012.

The meeting was opened with Dirk Schulze, employee, residing in Mensdorf, Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ingo Prummenbaum, employee, residing in Simmerath, Germany.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting was convened by convening notices sent to all registered shareholders on July 12, 2012.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Increase the subscribed capital of the Company from its present amount of EUR 3,000,000 (three million) to EUR 3,675,000 (three million six hundred seventy-five thousand) by the creation and issuance of 67,500 (sixty-seven thousand five hundred) shares each with a nominal value of EUR 10 (ten) ("the New Shares") and all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription by Sparinvest Holdings S.E. of all the New Shares and fully payment of the new shares up at a nominal value of EUR 10 (ten) together with a share premium of the amount of EUR 6,075,000 (six million seventy-five thousand).

2. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation of the Company;

3. Appointment of Mr. Henrik Lind-Groenbaek as member of the board of directors of the Company;

4. Miscellaneous.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initiated ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, the 300,000 shares representing the entire share capital are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V. The extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation the meeting took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the subscribed capital of the Company from its present amount of EUR 3,000,000 (three million) to EUR 3,675,000 (three million six hundred seventy-five thousand) by the creation and issuance of 67,500 (sixty-seven thousand five hundred) shares each with a nominal value of EUR 10 (ten) ("the New

Shares”) and all vested with the same rights and obligations as the existing shares, issued with a total issue premium of EUR 6,075,000 (six million seventy-five thousand euros).

The meeting admits Sparinvest Holdings S.E. to the subscription of the new shares, the existing shareholders present or represented declaring to waive their preferential subscription right.

Subscription and Payment

Thereupon Sparinvest Holdings S.E. , having its registered office in L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, registered in the trade register of Luxembourg under number B 164834, here represented by Mr Dirk Schulze, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached,

declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay these up at a nominal value of EUR 10 (ten) together with a share premium of the amount of EUR 6,075,000 (six million seventy-five thousand).

Proof of the total payment of EUR 6,750,000 (six million seven hundred and fifty thousand Euro) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second Resolution

Following the above resolution, the general meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 3.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,675,000 (three million six hundred seventy-five thousand) represented by 367,500 (three hundred sixty-seven thousand five hundred) shares with a par value of Euro 10 (ten) per share, which have been entirely paid in.”

The Company may, to extent and under the terms permitted by Luxembourg law, redeem its own shares.

Third resolution

The general meeting decides to appoint Mr. Henrik Lind-Groenbaek, born in Søborggård, Denmark on 10 February 1964, with residence at 55, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of directors of the Company.

His mandate will expire after the annual general meeting of the year 2018.

Expenses

Expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which the Company incurs as a result of this act are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierundzwanzigsten Juli.

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Sparinvest S.A.,(die "Gesellschaft") abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 28, Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 81400, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, am 30. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 938 vom 30. Oktober 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert durch notarielle Urkunde vom 20. März 2012, veröffentlicht im Mémorial Nr. 1141 vom 5. Mai 2012.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herr Dirk Schulze, Privatangestellter, wohnhaft in Mensdorf, Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Ingo Prummenbaum, Privatangestellter, wohnhaft in Simmerath, Deutschland.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Da alle Aktien Namensaktien sind, wurde gegenwärtige Versammlung einberufen durch Einschreibebrief an alle Aktionäre am 12. Juli 2012.

II. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem jetzigen Betrag von EUR 3.000.000.-(drei Millionen Euro) auf EUR 3.675.000.(drei Millionen sechshundertfünfundszigtausend Euro) durch die Schaffung und Ausgabe von 67.500 (siebenundsechzigtausend fünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10.-(zehn Euro) („die neuen Aktien“), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben.

Zeichnung durch Sparinvest Holdings S.E. aller neuen Aktien und vollständige Einzahlung bis zum Nominalwert von EUR 10.-(zehn Euro) und einem Agio von EUR 6.075.000.-(sechs Millionen fünfundszigtausend Euro) durch Einzahlung eines Barbetrages von EUR 6.750.000.-(sechs Millionen siebenhundertfünfundszigtausend Euro).

2.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

3.- Ernennung von Herrn Henrik-Lind-Groenbaek zum Mitglied des Verwaltungsrates.

4. Verschiedenes.

III. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

IV. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind die 300.000 Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger Versammlung vertreten.

V. Folglich ist die Versammlung ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von EUR 3.000.000.-(drei Millionen Euro) auf EUR 3.675.000.(drei Millionen sechshundertfünfundszigtausend Euro) durch die Schaffung und Ausgabe von 67.500 (siebenundsechzigtausend fünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10.-(zehn Euro) („die neuen Aktien“), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben, welche mit einem Agio von EUR 6.075.000.-(sechs Millionen fünfundszigtausend Euro) ausgegeben werden.

Die Generalversammlung lässt die Gesellschaft Sparinvest Holdings S.E. zur Zeichnung der neuen Aktien zu; die bestehenden Aktionäre welche anwesend oder vertreten sind verzichten auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt Sparinvest Holdings S.E., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 28, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der B 164834,

hier vertreten durch Herrn Dirk Schulze, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt ist,

die neuen Aktien zu zeichnen und voll in bar einzuzahlen zum Nominalwert von EUR 10.-(zehn Euro) und einem Agio von EUR 6.075.000.-(sechs Millionen fünfundszigtausend Euro).

Der Nachweis über die Einzahlung von EUR 6.750.000.-(sechs Millionen siebenhundertfünfundszigtausend Euro) wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

„**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt drei Millionen sechshundertfünfundszigtausend Euro (EUR 3.675.000.-), eingeteilt in dreihundertsiebenundsechzigtausend fünfhundert (367.500.-) Aktien mit einem jeweiligen Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie, vollständig eingezahlt.

Die Gesellschaft kann, insofern als vom Luxemburger Gesetz gestattet und unter den gesetzlichen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Henrik Lind-Groenbaek, geboren in Søborggård, Denmark, am 10. Februar 1964, ansässig in 55, Avenue Guillaume L-1650 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf EUR 4.000.-abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. SCHULZE, A. SIEBENALER, I. PRUMMENBAU und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35893. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Référence de publication: 2012110446/167.

(120149266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Advertising and Collector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012110043/11.

(120149194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.610.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which shall be depositary of the present deed,

There appeared:

Microsoft MOPR Coöperatief U.A., a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam, the Netherlands, under number 53866169 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 August 2012.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 of 13 June 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168610 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand one United States Dollars (USD 25,001.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 7,999,999.-) by Microsoft MOPR Coöperatief U.A. and to accept full payment in cash for such new share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.) to twenty-five thousand one United States Dollars (USD 25,001.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Microsoft MOPR Coöperatief U.A., above named, (the "Subscriber"), represented as aforementioned, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with payment of a share premium in a total amount of seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 7,999,999.-) and to fully pay in cash for this new share (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eight million United States Dollars (USD 8,000,000.-).

The amount of eight million United States Dollars (USD 8,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand one United States Dollars (USD 25,001.-) divided into twenty-five thousand one (25,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde de la présente minute,

A comparu:

Microsoft MOPR Coöperatief U.A., une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 53866169 (l'«Associé»),

Représentée aux fins des présentes par Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 août 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Microsoft MOPR Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-), dont le siège social est au 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1477 du 13 juin 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168610 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.001,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.999.999,-) par Microsoft MOPR Coöperatief U.A. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.001,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Microsoft MOPR Coöperatief U.A., prémontrée, (le «Souscripteur»), en vertu de la procuration susmentionnée, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.999.999,-), et à libérer intégralement en espèces (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000,-).

Le montant de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.001,-) divisé en vingt-cinq mille un (25.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2012. Relation: DIE/2012/9687. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012111307/151.

(120150333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Agripromotion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.176.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Agripromotion S.A. 207 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a pris fin en date du 24 août 2012 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 24 août 2012.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2012110045/11.

(120149025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110048/10.

(120149024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Alsala SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 159.518.

Les Comptes Annuels du 24/02/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012110052/11.

(120148902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012110053/9.

(120149342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

**Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Baumeister-Haus Properties S.A.)**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. August 2012.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2012110083/13.

(120149426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Chaos Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 171.071.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph JUNKER, administrateur de sociétés, né le 14 novembre 1953 à Ettelbruck, demeurant à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman;
2. Madame Nicole HENGEN, éducatrice, née le 8 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CHAOS PROPERTIES S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises;

l'acquisition, la vente de tous biens mobiliers et immobiliers pour son propre compte;

l'administration, la gestion, la mise en valeur, le contrôle et le développement de ses participations et de ses biens mobiliers et immobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, biens mobiliers et immobiliers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra également s'occuper de la gérance des entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 2.000 (deux mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Joseph JUNKER, prénommé	1000	100.000,-
2. Madame Nicole HENGEN, prénommée	1000	100.000,-
TOTAUX	2000	200.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000 (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2017.

1. Monsieur Joseph JUNKER, administrateur de sociétés, né le 14 novembre 1953 à Ettelbruck, demeurant à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman,

2. Madame Nicole HENGEN, éducatrice, née le 8 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman,

3. GRISWISSCHEN SCI, Société civile immobilière, ayant son siège social à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman, R.C.S. Luxembourg E 4.536, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Joseph JUNKER, prénommé.

Monsieur Joseph JUNKER est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 53, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. JUNKER, N. HENGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38943. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110120/208.

(120149183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2012

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Madame Camilla NUNN, gérant, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Monsieur Tom LOESCH, gérant et président, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
3. Monsieur Alain STEICHEN, gérant, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C étage 2, L-2370 Howald;
4. Monsieur Stuart N. CORBIN, gérant, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL; et
5. Monsieur Ken McCARTER, administrateur, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2012111465/20.

(120150226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

Axitis Diversified Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.409.

Par décision du Conseil de gérance du 08/08/2012, le siège social a été transféré du L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Pour: AXITIS DIVERSIFIED MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012110069/15.

(120149480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.
